VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 13 FÉVRIER 2022

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente: Mme VILLAVERDE MARTINEZ Maria del Carmen

Vice-président : M. TELLAN Michel

Membres
Mmes
AFFOLTER Alexandra
SCAGLIA Eva
TARCHINI Paméla
THUERLER Samira
TIENGWELIEU MONGA Sidjui Aurore
SCHNEEBERGER
TORIBIO MEZQUITA Robeliz
TSCHAMPION Chloé
TSCHANZ Marie-Aurélie
UERER Emine
MM.
TAS Ahmed
TATONE Yann
TEROL William
TOEDTLI Vincent
TORA Carlos

le caj
le centre animation jeunesse
078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Ouvertures en soirée : 19h00 – 23h00
Vendredi 4, 11 et 18 février
Samedi 12 février

PROCHAINES ACTIVITÉS
Inscriptions au 078 400 34 35, au CAJ ou par mail

Samedi 5 février : CAJSNOW
Sortie ski/snowboard à Grindelwald
Prix : 45.- (Transport + abo)
Pour les jeunes de 13 à 18 ans

! Toutes personnes bienvenues !
CAR de 50 places passe par le Plateau
Départ 7h30 retour 19h
Prix : 85.- adultes, 65.- moins de 16 ans
(transport + abo de ski)

Pour infos et réservations (sauf CAJ)
Contactez le 079 751 20 20 (MiniBusTour)

Vendredi 18 février: repas du soir au CAJ
Souper vers 19h, prix 5.- ou aide à la préparation
Sur inscription

Avis concernant les activités payantes : si vous ne pouvez pas participer aux activités du CAJ pour des raisons financières, prenez contact avec nous pour trouver un arrangement. Pour chaque activité payante du CAJ nous proposons des solutions de travail de compensation.

LES INFOS DU MUNICIPAL 4 février 2022

DECORATIONS DE NOËL – RETOURS POSITIFS DES HABITANTS DE NOTRE LOCALITE

Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement la population neuvevilloise pour ses précieux retours positifs et encourageants quant aux illuminations et aux sapins posés durant la période des Fêtes de Noël. Il déplore néanmoins des faits de vandalisme qui ont été perpétrés par la destruction d'une trentaine de boules de sapins. Malgré cela, il constate que cette expérience a été bien accueillie. Un groupe de travail planche actuellement sur le projet d'illuminations et de décorations de Noël qui sera mis en place dès la fin de cette année.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 13 février 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès" ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)"

3. Acceptez-vous la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)?

4. Acceptez-vous la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias?

VOTATION CANTONALE

Acceptez-vous la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 13 février 2022 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 13 février 2022 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :
Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COMMUNES DE LA NEUVEVILLE ET DE GLÉRESSE

Remaniement parcellaire Tunnel CFF Gléresse
Mise à l'enquête publique de l'ancien état avec taxation et capital végétal

En accord avec le Service des améliorations structurelles et de la production (SASP) du canton de Berne, et en vertu des articles 30-33 de la loi du 16 juin 1997 sur la procédure des améliorations foncières et forestières (LPAF) ainsi que des articles 51-52 de l'ordonnance du 5 novembre 1997 sur la procédure des améliorations foncières et forestières (OPAF) et de l'article 27 des statuts du Syndicat d'améliorations foncières remaniement parcellaire Tunnel CFF Gléresse, le Syndicat d'améliorations foncières remaniement parcellaire Tunnel CFF Gléresse met à l'enquête publique pendant la période du **samedi 29 janvier au lundi 28 février 2022** les documents suivants dans les administrations communales de La Neuveville et de Gléresse:

- principes de la réalisation ancien état;
- plan de taxation 1:500 / 1:1'000;
- tableau acquis ancien état (revendication par propriétaire)
- l'évaluation du capital végétal (sans parcelles CFF La Neuveville no 3116, no 3127 et Gléresse no 1315, no 1316, no 1387) et le calcul $ d'indemnisation par propriétaire (que dans la région du Marnin)

mettent à l'enquête publique pour information (ne pouvant faire l'objet d'une opposition):

- les documents de la cartographie des sols
- le tableau des servitudes, des charges foncières, des pré- et annotations

Les dossiers mis à l'enquête peuvent être consultés auprès **de l'administration communale de La Neuveville** pendant les heures d'ouvertures ordinaires.

Pendant le dépôt public, toute opposition doit être déposée par écrit, dûment motivée, auprès de l'administration communale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville. Quiconque ne forme pas opposition est réputé approuver les dossiers mis à l'enquête.

La Neuveville / Gléresse, le 25 janvier 2022

Le Syndicat d'améliorations foncières
Remaniement parcellaire Tunnel CFF Gléresse

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.
p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.
Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0
Fondation Suisse de Cardiologie
www.swissheart.ch

Nouvelles de l'administration

Les finances des communes bernoises se portent bien

Les finances de la majorité des communes bernoises affichent un bon résultat général en 2020. La quasi-totalité des indicateurs financiers connaissent une évolution positive. Ces conclusions sont tirées du rapport interactif sur les finances communales établi par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, dont le Conseil-exécutif a pris connaissance avec satisfaction. La pandémie a des répercussions sur les charges nettes dans le secteur de la santé. L'endettement des communes présente en outre une tendance haussière.

Comparaisons intercantonales

L'addition de tous les comptes de résultats des communes bernoises aboutit à un excédent de revenus de 159 millions de francs, ce qui correspond à un résultat moyen de 153 francs par habitant e, contre 113 francs en 2019. Près de trois quarts des communes (252 sur 342) clôturent leur compte global avec un excédent de revenus, 90 avec un déficit. Les bilans des communes bernoises affichent une évolution globalement réjouissante en 2020 : les capitaux propres sont solides et augmentent dans l'ensemble de 273 millions de francs, dont 61 millions de francs proviennent de l'accroissement de l'excédent des bilans (solde des excédents et des déficits cumulés des comptes de résultats). Une seule commune (Moutier) présente encore un découvert du bilan.

Pas de perte de revenus, mais une hausse des charges nettes dans le secteur de la santé

Si les répercussions de la pandémie ne se traduisent pas dans l'addition des comptes de résultats des communes bernoises par des pertes de revenus, elles se font ressentir au niveau des charges : en chiffres corrigés, les charges nettes augmentent de 2,3 millions de francs, soit 12,7%. Le poste de charges le plus important pour les communes bernoises est celui de la sécurité sociale (27,9%). Il comprend notamment l'aide sociale, les prestations complémentaires AVS/AI et les prestations aux familles. Ce poste affiche une hausse nette de 5 millions de francs, soit 0,5%. On constate une augmentation aussi dans les charges de formation (+32 millions de francs ou 3,8%). Si les communes bernoises ont globalement davantage investi en 2020 (+61 millions de francs ou +10,1%), avec un niveau élevé d'investissements nets par habitant e (637 francs), la quotité d'investissement est restée à 9,9% en 2020.

En valeur médiane, les indicateurs financiers harmonisés repartent à la hausse et ont tendance à s'améliorer par rapport à l'année précédente. Mais même si les ratios de capitaux propres ou le degré d'autofinancement évoluent positivement, d'autres indicateurs font apparaître une tendance haussière de l'endettement dans les communes.

Effet de la péréquation financière

Le rapport souligne en outre l'effet de la péréquation financière cantonale et des mesures prises en faveur des communes supportant des charges financières particulièrement lourdes, par comparaison avec les rentrées fiscales ordinaires. Ainsi, 87% des communes touchent des prestations au titre de la péréquation financière. L'afflux net de fonds médian, à 14,1%, a atteint son niveau le plus bas depuis la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges en 2012.

Comparaisons intercantonales

Par rapport aux autres cantons, les communes du canton de Berne se situent en-dessous de la moyenne, mais comme le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) n'a pas encore été adopté partout, les comparaisons intercantonales sont à prendre avec prudence.

Rapport du Service bernois de lutte contre la violence domestique

Le gouvernement cantonal bernois a pris connaissance du rapport 2020-2021 du Service bernois de lutte contre la violence domestique et il a approuvé le programme d'activité 2022-2023. Le thème de la violence domestique a suscité un intérêt public croissant ces dernières années. Le personnel du Service bernois de lutte contre la violence domestique a répondu à de nombreuses questions des médias, tenu des exposés et participé à l'élaboration d'interventions politiques. L'offre de consultation pour les auteurs de violences a été étendue suite à la recrudescence des cas signalés. Lors de sa prochaine période d'activité, le Service bernois de lutte contre la violence domestique s'attachera notamment à faire évoluer l'offre de consultation et à élaborer des mesures pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, un traité international portant sur la prévention, la lutte et la poursuite pénale contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Comptes et rapport annuel de la Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle

Le Conseil-exécutif a pris connaissance des comptes 2020 et du rapport annuel de la Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle. Il a approuvé en outre le budget 2022 de la fondation et lui a accordé une subvention de 150'000 francs pour cette année. La Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle se consacre à la conservation des archives historiques de la principauté épiscopale et encourage leur valorisation scientifique. Située à Porrentruy, elle est une institution commune aux cantons de Berne, du Jura, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.

Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

18 et 19 février 2022

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2022

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2022 :

……stère quartelage hêtre à Fr. 80.00 / stère

……bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 50.00 / m^3

Nom, prénom :.....

Tél. : .....

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2022**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Des cartes journalières CFF sont en vente pour **tous les habitants du District de La Neuveville,** au prix de CHF 44.-, à l'Administration communale de La Neuveville (032 752.10.10). Vous pouvez également faire la réservation par internet en allant sous le site www.laneuveville.ch puis sous "cartes journalières CFF".

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSE

Recherche d'un membre

Suite aux récentes modifications au sein du Conseil communal de Nods nous sommes à la recherche d'un membre pour le Syndicat d'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED).

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, d'ici au vendredi 25 février 2022. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

Février

Samedi	5, 19	8.00 h - 12.00 h
Lundis	7, 14, 21, 28	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 5 février de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

PLACES DE PARC À NODS

Cher visiteur, cher usager des installations touristiques de Nods. Veuillez respecter la signalisation mise en place et parquez-vous sur les parkings indiqués sur le plan ci- dessous en fonction du sport pratiqué:

1 Parking Route de Chasseral
A utiliser en priorité par les skieurs de fond, les adeptes de la peau de phoque et la raquette.

2 Parking du Stand de tir
A utiliser tant par les skieurs que par les adeptes de la peau de phoque ou de la raquette

3 Parking Pierre Grise
Réservé aux utilisateurs du téléski et télébob de Nods

4 Parking de l'ancien Télésiège
Utilisé de préférence par les marcheurs ainsi que par les pratiquants de la peau de phoque en cas d'enneigement correct.

5 Parking de la halle de gymnastique
Uniquement en dehors de l'horaire scolaire
Utilisé de préférence par les marcheurs ainsi que par les pratiquants de la peau de phoque en cas d'enneigement correct.

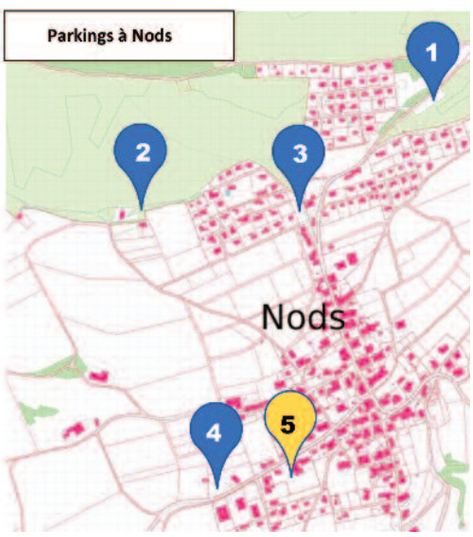

BONNE RETRAITE M. BART !

Le conseil communal tient à remercier chaleureusement M. Richard Bart pour son engagement et son dévouement durant les 11 années passées au service de la commune de Nods en qualité d'administrateur des finances. De nature consciencieuse et minutieuse, M. Bart a toujours été grandement apprécié au sein de l'administration communale.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de santé et de satisfaction pour ses activités futures.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour souhaiter la bienvenue à Mme Claudine Leisi, qui lui succède à partir du 01.02.2022.

Conseil communal

Commune mixte de Nods

COVID - 19

JOURNEE DE VACCINATION A NODS

JEUDI 17 FEVRIER 2022

Salle du Battoir de 10h00 – 18h30

(3ème dose BOOSTER)

Une équipe mobile composée d'un médecin et de 2 à 3 infirmières sera à nouveau présente à Nods entre 10h00 et 18h30, non-stop, pour assurer une prestation de proximité et proposer la 3ème dose BOOSTER, à la population du Jura Bernois.

Les personnes n'étant pas encore vaccinées peuvent également profiter de cette occasion pour la 1ère ou la 2ème dose.

Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

Commune Mixte de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Commune mixte de Nods

ORGANIGRAMME COMMUNE DE NODS 2022

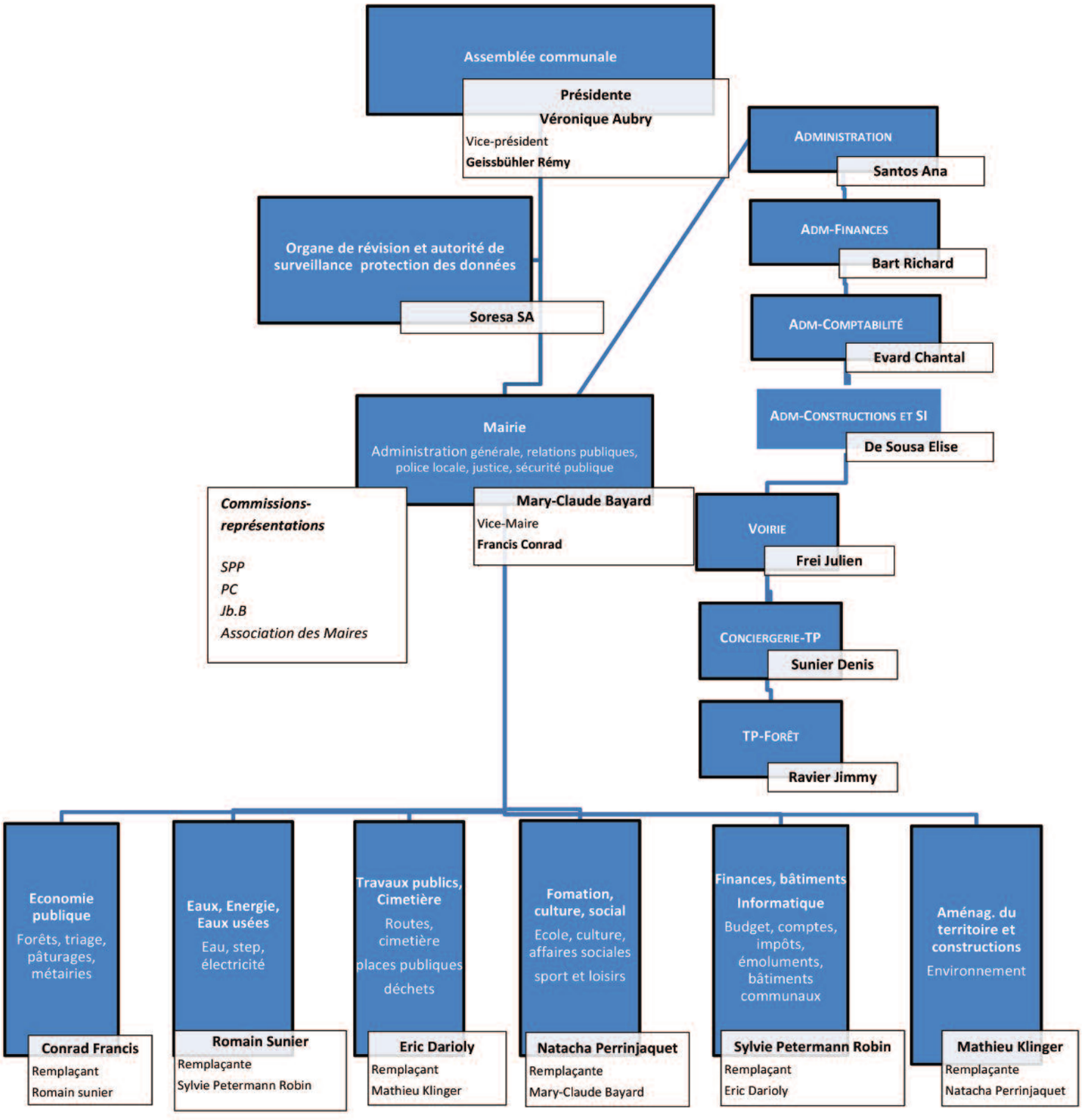

Commissions représentations

Forestière
Triage
Agriculture

Commissions représentations

Services Industriels
SED
SIEL
Charte

Commissions représentations

Cimetière

Commissions représentations

Comm. Scolaires
SSRN
CAJ
ASPON
SDN

Commissions représentations

Constructions

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2021, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1er trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile.
Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

RAMASSAGE DES CROTTES DE CHIENS

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et **de déposer impérativement les sachets dans une poubelle.** En effet, nous constatons que **de nombreux sacs et crottes** sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

Respectons les autres usagers…

Nous avons récemment constaté, avec regret, que plusieurs indélicats avaient déversé plusieurs dizaines de livres, à même le sol de la petite cabine-bibliothèque publique de Prêles. A tel point qu'il était devenu impossible d'ouvrir la porte d'entrée… Nous invitons donc les citoyens, qui bénéficient de ce service, à ne pas considérer cette installation comme un dépotoir et les prions de bien vouloir l'utiliser avec le simple respect qu'ils doivent aux autres usagers… C'est-à-dire en disposant les volumes sur les étagères prévues à cet effet.

Si la cabine est déjà bien remplie, merci d'y déposer vos livres, uniquement si vous en prenez en retour.

Les suivants leur disent un grand merci d'avance !

L'administration communale

Nouvelles de l'administration

Le centre d'expertises et d'examens d'Orpond paré pour l'évolution technologique

Des travaux d'entretien ont été réalisés ces dernières années dans le centre d'expertises et d'examens d'Orpond tout en maintenant l'activité. Les changements opérés dans ce bâtiment construit il y a 40 ans visent à améliorer l'efficacité énergétique, le service à la clientèle ainsi que les conditions de travail du personnel et la sécurité. De nouvelles bornes de recharge pour voitures électriques seront en outre installées cette année à l'extérieur du bâtiment.

Renforcer l'infrastructure décentralisée

Le parc de véhicules n'a cessé de s'agrandir dans le canton de Berne depuis l'apparition des véhicules motorisés, entraînant une hausse des demandes d'examens de conduite et d'expertises. La mobilité *demeure une nécessité pour la population. "Pour répondre à ce besoin, il faut non seulement du personnel bien formé, mais aussi des infrastructures efficaces et modernes. La remise en état nécessaire a été réalisée de façon très respectueuse du climat ici, à Orpond"*, a déclaré Philippe Müller, le conseiller d'État en charge de la sécurité, lors d'une conférence de presse organisée sur place. Construit en 1982, le centre d'expertises et d'examens a été agrandi et transformé à l'étage supérieur en 2002, tandis que la zone des guichets a été élargie en 2010. La remise en état du bâtiment a été réalisé sans interrompre l'activité du centre. Les responsables présents à la conférence de presse ont présenté les mesures mises en œuvre et les améliorations obtenues.

Installation photovoltaïque, raccordement au réseau de chauffage à distance et récupération de chaleur

En 2016, la toiture plate a été mieux isolée et complétée d'une installation photovoltaïque de plus de 1000 mètres carrés. En 2018, le chauffage au gaz a été démonté et le bâtiment a été raccordé au réseau de chauffage à distance tout proche. Les travaux d'entretien ont été réalisés par étapes à partir de 2016. Le remplacement des fenêtres et des portes du hall, l'isolation extérieure des façades et la pose d'un nouveau revêtement sur celles-ci améliorent l'enveloppe du bâtiment. Les auvents construits près de la halle d'expertise permettent en outre aux clientes et clients de s'abriter en cas de mauvais temps, tandis que l'installation d'un ascenseur plus grand facilite l'accès sans barrières. Les installations techniques telles que la ventilation ont été remplacées et équipées d'un système de récupération de chaleur. Il en résulte des économies d'énergie considérables et une efficacité énergétique nettement accrue. Le confortement parasismique satisfait aux normes les plus récentes et augmente encore la sécurité des personnes et de l'exploitation. Les travaux d'entretien ont permis par ailleurs de passer au mode d'éclairage LED, avec à la clé des économies d'énergie et un meilleur confort de travail. Celui-ci profite également de mesures supplémentaires en faveur de l'acoustique du bâtiment. Le toit-terrasse réaménagé devient un lieu de pause bien agréable pour le personnel et peut même accueillir des réunions par beau temps.

D'importants projets mis en œuvre malgré la pandémie

Le coronavirus a fortement influencé le travail de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration en 2021, pour la deuxième année consécutive. Mais il a également accéléré la numérisation du système de santé bernois. Malgré la pandémie, d'importants projets ont été mis en œuvre l'an passé, comme le modèle de rétribution du financement des soins.

"Les deux dernières années n'ont été faciles pour personne", a déclaré le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg lors de la conférence de presse annuelle de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). La pandémie a eu un impact considérable sur nos vies. Pour la gérer, les autorités ont dû faire preuve de clairvoyance et de pragmatisme. Des mesures d'ampleur parfois importante doivent être prises dans des délais souvent très courts et sans toujours connaître tous les détails. Pour le directeur de la santé, l'État ne pourra plus régler cette situation tout seul durant la suite de la pandémie. *"Il faut que la population dans son entier fasse preuve de prudence et de clairvoyance"*. L'état-major spécial coronavirus élabore désormais la planification nécessaire à maîtriser ce que l'on pourrait appeler une "pandémie latente", c'est-à-dire une pandémie dont le pic est passé, mais qui n'est pas terminée pour autant, dont l'évolution reste imprévisible et qui connaît parfois des flambées locales. *"Nous devons nous préparer à autant d'éventualités que possible pour être en mesure de contrer efficacement de nouvelles flambées"*, a affirmé le conseiller d'État pour conclure.

Poursuivre la numérisation grâce aux expériences recueillies pendant la pandémie

La pandémie a fortement accéléré la numérisation de l'administration cantonale au cours des deux dernières années. Grâce à l'engagement de tous les acteurs concernés, des solutions numériques ont été développées en très peu de temps pour lutter contre le COVID-19, notamment pour le traçage des contacts, la vaccination et la logistique vaccinale. Ces systèmes ont livré des éléments qui ont servi d'une part à endiguer la pandémie et, d'autre part, à communiquer avec la population. Au cours des prochains mois, la DSSI approfondira le thème de la gestion des données et redéfinira son architecture logicielle sur la base des expériences recueillies durant la pandémie, l'objectif étant de renforcer l'utilisation du numérique dans le cadre de la gestion des affaires.

Un modèle de rétribution transparent pour le financement des soins

En plus de lutter contre la pandémie, la DSSI a également mis en œuvre d'autres projets importants pendant l'année écoulée. L'amélioration du modèle de rétribution pour le financement des soins, notamment des soins à domicile, était l'un des principaux objectifs. Il est rempli depuis 2021 car les tarifs sont désormais fixés selon les coûts effectifs enregistrés par les fournisseurs de prestations. Grâce au nouveau système d'échelonnement des coûts normatifs, l'Office de la santé est assuré de ne plus rétribuer des prestations supplémentaires dépassant les exigences du droit fédéral, à moins qu'elles soient nécessaires pour garantir la couverture des besoins et fournies par ses partenaires contractuels.

Gestion intégrée de tous les soins

La DSSI a également procédé à une réorganisation interne visant notamment à renforcer la collaboration avec les fournisseurs de prestations. Depuis la mi-2021, la DSSI est composée de trois unités : le Secrétariat général, l'Office de la santé (ODS) et l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS). Cette nouvelle organisation assure une meilleure coordination et améliore la collaboration avec les hôpitaux, les foyers, les EMS ainsi que les médecins de premier recours, les services de maintien à domicile, les pharmacies, les physiothérapeutes, etc.

La DSSI s'efforce de renforcer les soins intégrés. Le rapport sur le paysage hospitalier montre le nouveau cap suivi avec un modèle sur quatre régions. La mise en œuvre des mesures fait l'objet d'une feuille de route. Les mesures prévues concernent aussi bien la stratégie de propriétaire du canton et ses plans de surveillance que la planification des soins et l'élaboration par étapes, dès 2022, des stratégies partielles issues de la stratégie de la santé.

Bons de garde proposés dans quasiment toutes les communes du canton de Berne

La loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) adoptée en 2021 régit les programmes d'actions sociales, tels que les bons de garde. Aujourd'hui, 98% des enfants résident dans une commune délivrant des bons de garde dans le canton de Berne. L'offre compte plus de 8800 places proposées par quelque 320 crèches et 27 organisations d'accueil familial de jour. Le canton a également choisi de miser sur les crèches pour l'encouragement linguistique. Les enfants qui présentent de tels besoins mais qui ne sont pas encore accueillis en crèche ou chez des parents de jour ont droit à un bon de garde, indépendamment du taux d'activité de leurs parents

L'entrée en vigueur de la LPASoc le 1er janvier 2022 marque le transfert à la DSSI de la compétence en matière d'autorisation et de surveillance des crèches. Les mêmes règles s'appliqueront dorénavant dans toutes les crèches du canton de Berne. Les stagiaires des crèches ne seront notamment plus comptés dans le taux d'encadrement et seront donc mieux protégés dans leur fonction.

Avancées dans le projet NA-BE

En 2021, la DSSI a réalisé de nouvelles avancées dans le projet NA-BE (Stratégie de l'asile et des réfugiés du canton de Berne). La nouvelle loi bernoise sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) est entrée en vigueur le 1er juillet 2020. Essentielle pour la mise en œuvre de la stratégie, la LAAR met l'accent sur l'insertion professionnelle des personnes qui ont déposé une demande d'asile afin que celles-ci ne restent pas durablement dépendantes de l'aide sociale. Les partenaires régionaux mandatés par la DSSI définissent avec elles des objectifs mesurables, tels que l'obtention d'un certificat de langue, la participation à une formation initiale ou continue ou l'exercice d'une activité lucrative.

Transformation de l'infothèque de l'OP Tramelan

L'infothèque du centre d'orientation professionnelle de Tramelan s'est transformée en un espace d'expérience et de découverte interactif, où les informations sont mises à disposition en version papier et sous forme numérique. La variété et la disponibilité des contenus sur la formation, les métiers et le monde professionnel n'ont pas changé, mais une réorganisation thématique permet d'accéder facilement à l'information en fonction de sa situation de vie. Les travaux ont été réalisés dans le cadre de la réorganisation de toutes les infothèques du canton, qui sera achevée cet été avec la transformation des sites de Bienne et d'Interlaken. L'infothèque de l'OP Tramelan est la toute première à proposer son offre en français. Elle est à redécouvrir du mardi au jeudi, de 13h30 à 17h00.

Expertise 2021 des dégâts du gibier

Tous les deux ans, l'Office des forêts et des dangers naturels réalise une expertise sur les dégâts du gibier pour évaluer l'impact de la faune sauvage sur le rajeunissement forestier. L'expertise 2021 des dégâts causés par le gibier montre que la situation n'a guère évolué dans les forêts bernoises depuis 2019. La faune sauvage exerce une forte pression sur 12% de la surface forestière (11% en 2019) et empêche les essences présentes naturellement d'y pousser en nombre suffisant. La situation est jugée critique sur 26% de la surface forestière. Il s'agit avant tout de zones situées à l'est du canton (vallées de la Lütschine, région de Beatenberg, Emmental).

Dans les régions touchées, certaines essences ne sont pas suffisamment représentées pour assurer le rajeunissement forestier, notamment des feuillus comme les érables ou les chênes sur le Plateau ou les sapins à plus haute altitude. Or ces arbres jouent un rôle de plus en plus important pour la biodiversité et la protection contre les dangers naturels, mais aussi pour l'adaptation de la forêt aux conséquences du changement climatique.

Les offices compétents de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement déploient diverses mesures pour limiter les dégâts du gibier sur la forêt. L'Inspection de la chasse a ainsi adapté la planification de la chasse pour 2021 : les autorisations de chasse spéciales ou supplémentaires délivrées ainsi que l'ouverture de la chasse le jeudi ont permis d'abattre suffisamment d'animaux sauvages dans la zone de gestion du gibier 11 (région de Beatenberg, Habkern). Dans les zones 16 et 17 (partie est de l'Oberland bernois), la surveillance de la chasse a procédé à des tirs supplémentaires pour réguler les effectifs.

Le nouveau modèle d'imposition des véhicules routiers ménage l'économie et l'environnement

Le Conseil-exécutif recommande aux électrices et aux électeurs d'approuver la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers, qui offre un avantage fiscal aux détenteurs et détentrices de véhicules légers et peu polluants. En parallèle au nouveau modèle d'imposition, les recettes de l'impôt sur les véhicules à moteur augmenteront de 40 millions de francs. En contrepartie, les impôts cantonaux pour les personnes physiques baisseront d'autant. Le canton ne réalisera donc pas de recettes supplémentaires et l'imposition globale n'augmentera pas. Les recettes de l'impôt sur les véhicules à moteur continueront d'être affectées intégralement à des mesures dans le domaine de la circulation routière.

Le 13 février 2022, les électrices et les électeurs bernois se prononceront sur la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers. Cette révision vise à rendre plus écologique l'impôt sur les véhicules à moteur et à inciter les citoyennes et les citoyens à opter pour des véhicules plus respectueux de l'environnement. *"Le projet est équilibré sur le plan politique. Il contribue à la lutte contre le changement climatique et améliore l'attractivité du canton"*, a estimé Philippe Müller, directeur de la sécurité, qui a présenté le projet aux médias au nom du Conseil-exécutif. La modification de la loi, qui s'appuie sur une motion, a été approuvée à une large majorité par le Grand Conseil le 16 juin 2021. Un référendum a été lancé contre cette décision.

Imposition désormais calculée en fonction du poids et des émissions de CO2

Actuellement, les véhicules sont imposés uniquement en fonction de leur poids, qui plus est avec un barème dégressif. Ce système n'est pas judicieux sur le plan écologique et ne respecte pas le principe du pollueur-payeur. La modification de la loi prévoit que les voitures de tourisme et les voitures de livraison soient imposées à la fois en fonction de leur poids et de leurs émissions de CO2. Si les émissions de CO2 d'un véhicule sont faibles, voire nulles, la part d'impôt correspondante sera relativement faible ou nulle. Pour les motocycles, motocycles légers, quadricycles et tricycles légers à moteur, la taxe est calculée selon le poids total du véhicule et la puissance du moteur. La modification de la loi offre donc un avantage fiscal aux véhicules légers et peu polluants, alors que les véhicules lourds et très polluants sont davantage imposés. Ce nouveau modèle est ainsi conforme au principe du pollueur-payeur et répond aux attentes actuelles.

Un projet qui ménage l'artisanat et l'agriculture

La nouvelle loi n'entraîne aucun changement pour les camions, tracteurs, remorques, machines de travail et véhicules agricoles, qui continuent d'être imposés selon les principes actuels. Les poids lourds sont par ailleurs soumis à la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. En raison de leur utilisation commerciale, les voitures de livraison sont elles aussi soumises à un régime particulier. Elles sont certes imposées en fonction de leur poids et de leurs émissions de CO2 mais des barèmes inférieurs sont appliqués. Le projet tient ainsi compte de l'artisanat et évite des répercussions négatives sur l'économie bernoise. Les véhicules à caractère historique (oldtimers) font l'objet d'une imposition plafonnée. Les cycles, cyclomoteurs et véhicules assimilés, de même que les monoaxes et les remorques agricoles restent exonérés de cet impôt. Enfin, les dameuses en sont désormais exemptées.

Affectation des recettes conforme au but de l'impôt
En parallèle au nouveau modèle d'imposition, le Conseil-exécutif et une nette majorité du Grand Conseil entendent augmenter de 40 millions de francs le produit de l'impôt sur les véhicules à moteur. Ainsi, l'impôt se situerait légèrement au-dessus de la moyenne des cantons. Les recettes de l'impôt devront toujours être affectées aux mesures liées à la circulation routière. Les moyens devront notamment être investis dans la construction et l'entretien des routes, dans la sécurité routière, dans la protection de l'environnement et dans la protection contre les nuisances sonores. L'ensemble des usagers de la route en profiteront.

Augmentation des impôts sur les véhicules à moteur, baisse des impôts pour les personnes physiques

La révision ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour le canton. En effet, comme le prévoit la loi, les recettes additionnelles issues de l'impôt sur les véhicules routiers permettront de réduire d'autant les impôts cantonaux pour les personnes physiques. Bon nombre d'automobilistes ne sentiront guère les effets de la révision sur leur budget.

Amélioration de l'attractivité du canton

La réduction de la charge fiscale des personnes physiques renforcera la compétitivité et l'attractivité du canton de Berne comme lieu de vie et de travail. *"Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont élaboré une solution pertinente et moderne, qui tient compte des intérêts de l'économie et des enjeux écologiques "*, a déclaré le conseiller d'État Philippe Müller à propos du projet de loi.

Maintien des aides financières dans le secteur de la culture

Les aides financières cantonales doivent être maintenues pour les actrices et les acteurs culturels touchés par la crise liée au COVID-19. La Commission de la formation est favorable au principe de transposer dans une loi les dispositions de l'ordonnance portant introduction de la législation fédérale dans ce domaine. Elle propose en outre des adaptations pour les lois sur les hautes écoles (LUni, LHEP et LHESB).

Le secteur de la culture devrait à nouveau connaître une situation économique difficile en 2022 et ne devrait pas encore retrouver un fonctionnement normal. Il faut adapter la législation cantonale pour que les mesures de soutien au domaine de la culture prévues dans la loi COVID-19 puissent encore être mises en œuvre au niveau cantonal. Sur le principe, la Commission de la formation (CFor) est donc favorable à la loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 (LCMC COVID-19).

Limitation dans le temps de la LCMC

La majorité de la commission propose au Grand Conseil de limiter la durée de validité de la loi à deux ans et d'en permettre la prolongation par le Grand Conseil. Elle estime qu'une telle limitation permettrait de procéder à des adaptations en cas d'évolution des conditions-cadres. Une minorité de la CFor la juge toutefois inutile et superflue puisqu'il est prévu d'aligner la durée de validité de la loi cantonale sur celle de la loi fédérale.

Par ailleurs, une minorité de la CFor demande de limiter la compétence du Conseil-exécutif pour octroyer les ressources affectées aux subventions jusqu'à hauteur de 10 millions de francs et de soumettre l'octroi de ressources de tout montant supérieur à l'approbation du Grand Conseil. La majorité de la commission estime que le volume des subventions est prédéfini par le montant de la participation fédérale et qu'une limitation de la participation cantonale déboucherait sur des problèmes d'exécution dès que le plafond serait atteint. C'est pourquoi elle rejette la demande de la minorité et considère que la proposition du Conseil-exécutif est judicieuse.

Participation des membres des hautes écoles au conseil de l'école

Concernant la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP) et la loi sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), la CFor se borne à proposer au Grand Conseil des modifications ayant trait à la composition des conseils. La commission considère qu'il est important que les différentes catégories de personnel puissent faire entendre leur voix : elle propose donc que les collaboratrices et collaborateurs scientifiques, les assistantes et assistantes et les autres collaboratrices et collaborateurs puissent déléguer une représentante ou un représentant au conseil de l'école, comme le font la rectrice ou le recteur ainsi que le corps enseignant. Toutefois, les représentantes et représentants des hautes écoles n'auront qu'une voix consultative au sein du conseil de l'école, afin de garantir que les représentations internes ne puissent pas mettre en minorité les membres externes.

Détermination claire de la durée d'engagement des professeur e s et enseignant e s assistants

Concernant la loi sur l'Université (LUni), la CFor demande de préciser la durée d'engagement des professeur·e·s assistants ainsi que des enseignant·e·s assistants proposée par le Conseil-exécutif. Elle suggère d'inscrire la durée limitée dans la loi, de la fixer à six ans et que le Conseil-exécutif puisse prévoir des dérogations par voie d'ordonnance. Le but est d'éviter les enchaînements de contrats pour les professeur·e·s et enseignant·e·s concernés afin qu'ils puissent planifier leur carrière de manière plus sûre.

Le Grand Conseil examinera ces quatre projets lors de la session de printemps.

Motion de commission sur le financement des gymnases semi-privés

La commission a décidé de retirer sa motion controversée sur le financement des gymnases semi-privés lors de la prochaine session. Elle est unanimement d'avis que les mécanismes de financement des gymnases semi-privés doivent faire l'objet de réflexions approfondies. Un modèle de financement par sujet pourrait par exemple être envisagé. La CFor considère que la motion entrave la poursuite du débat et n'est pas l'instrument approprié à ce stade.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 4 février
16h30 rencontre du Cycle I à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants !
Dimanche 6 février
10h, culte Clin Dieu à la Blanche-Eglise, sur le thème des talents. Les jeunes catéchumènes et leurs familles sont invitées à cette matinée pleine de surprises ! Groupe de musique pour accompagner les chants
Mercredi 9 février
10h, salle Schwander : groupe de prière et de partage biblique.
14h30, chant à la maison de paroisse.
Pour le plaisir de chanter !

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag 6. Februar
10.15 Uhr, Kirche Twann: Kirchensonntag-Gottesdienst, gestaltet von der Kirchgemeinde. Team: Marianne Käser, Marianne Feitknecht und Eveline Michel, mit Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Apéro der Kirchgemeinde.
Pikettdienst
20. Dezember bis 13. Februar 2022: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe
La célébration du 6 février 2022 aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Parcours 3H-4H à La Neuveville
Samedi 5 février de 10h à 11h30.
Parcours Communion : rencontre parents
Mercredi 9 février à 20h, rencontre des parents pour toute l'UP : "Sacrement de la Réconciliation et du Pardon".

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 6 février
Culte à la Blanche Eglise de La Neuveville, 10h, culte Clin Dieu, service de voiture
Eveil à la foi
Samedi 12 février, 17h-18h15, église de Diesse, rencontre pour les enfants de 3 à 6 ans
Dimanche 13 février
Culte à Diesse, 10h, thème: Le Fils prodigue, un chemin de changement pour nous ?
Service de voiture
9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com 032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 6 février
10h, culte Clin Dieu à La Neuveville
Mardi 8 février
14h: le lynx, le loup et les hommes, rencontre des aînés avec goûter.
Dimanche 13 février
10h, Nods, culte, Sainte-Cène
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.
Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	4.2	20h30	Bruno Coppens
Samedi	19.2	20h30	Paetschwork Quartet
Samedi	5.3	20h30	Gandstalien
Vendredi	18.3	20h00	Boogie-Woogie SHOW
Samedi	19.3	19h00	Boogie-Woogie TOUR
Dimanche	20.3	11h00	Boogie-Woogie BRUNCH
Samedi	2.4	20h30	Ted Beaubrun – Haiti
Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes